

de Québec, en religion M. Marie-Arnoul de Jésus; Finizia Mucci, de Penna, (Italie), en religion Sœur Marie-Publius; Rosaria Bruno, de Palerme, (Sicile), en religion Sœur Maria-Salve: Yvonne Ferguson, du Cap des Rosiers, (Gaspé), en religion Sœur Marie-Hilarion.

Le Rev. Père Alexandre, Gardien du Couvent des Frères-Mineurs de Québec, a présidé la cérémonie et prêché le sermon de circonstance.

Indulgences du chemin de croix. Leurs conditions

— o —

On gagne, par l'exercice du Chemin de la Croix, toutes les indulgences que l'on gagnerait si l'on visitait personnellement les Saints-Lieux.

Quelles sont ces indulgences et quel est leur nombre? Il est difficile, il est même défendu de le préciser, d'après un avertissement du pape Benoît XIII. « Et c'est pour de très sagemotifs, dit saint Léonard de Port-Maurice, que cette disposition a été prise: car les catalogues où se trouvaient sur ce point des renseignements certains et authentiques, ayant été brûlés dans un incendie qui éclata au Saint-Sépulchre du temps du Pape saint Pie V, on ne peut, sans danger de compromettre la vérité, affirmer un nombre certain et déterminé de ces indulgences. »

Ce qui est certain, c'est que ces indulgences sont aussi nombreuses que précieuses; et que, outre le profit personnel que nous tirons de la méditation de la Passion de Notre-Seigneur, nous pouvons par ce très pieux exercice délivrer bien des âmes.

Le mieux est de faire le Chemin de la Croix à l'église; mais pour en faciliter la pratique, les Souverains Pontifes, en ces derniers temps, ont permis de le faire en particulier.

Conditions pour pouvoir faire le Chemin de la Croix chez soi. — Il faut avoir un crucifix indulgencié à cet effet par un prêtre en ayant le pouvoir spécial; il faut un crucifix, c'est-à-dire une croix portant en relief l'image de Notre-Seigneur crucifié.

Jusqu'en 1884, la personne dont le crucifix bénit était la propriété pouvait seule en gagner les indulgences; le privi-